

**JE TIENS À MA
COMMUNAUTÉ**



**JE SOUTIENS LE
COMMUNAUTAIRE**

**Pour un meilleur financement de la mission
des organismes communautaires du domaine de la santé et des
services sociaux**

ARGUMENTAIRE

par la Coalition des Tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table)

www.jesoutienslecommunautaire.org
www.facebook.com/jesoutienslecommunautaire
financementocasss@gmail.com



1, rue Sherbrooke Est,
Montréal,
QC, H2X 3V8
514-844-1309

info@trpocb.org // www.trpocb.org



39, rue Saint-Jacques, bureau 206,
Saint-Jean-sur-Richelieu
QC, J3B 2J6
514-497-7146

info@ctroc.org // www.ctroc.org

Table des matières

1. Qui sont la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires	2
2. Ils sont 3000... mais qui sont-ils?	3
3. Pourquoi le financement des OCASSS est-il inadéquat?	4
a. Le PSOC... un « programme » qui n'en est pas un	4
b. Quelques chiffres pour débiter	4
c. Un financement qui stagne	4
d. Pas d'indexation pour tous	4
e. Des iniquités entre les organismes locaux, régionaux et nationaux de partout au Québec	5
f. Des iniquités entre les secteurs d'intervention et entre les organismes d'un même secteur ...	5
g. Des iniquités entre les régions et entre les organismes d'une même région	6
h. Des iniquités entre les regroupements de même ampleur	6
i. Des pirouettes pour boucler le budget	6
4. Des conséquences sur les OCASSS et sur la population	7
5. Qu'est-ce que la campagne <i>Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire?</i>	7
6. Il y a deux revendications liées l'une à l'autre?	7
a. Pourquoi revendiquer 225 millions \$ par année?	8
b. Qu'est-ce qu'un programme national dédié?	8
c. Pourquoi la revendication spécifique que les nouvelles sommes doivent être allouées à la mission globale ?	8
d. Qu'est-ce qu'un plan national de rehaussement ?	9
7. La campagne peut-elle s'appuyer sur la PRAC de 2001 ?	9
8. La campagne peut-elle s'appuyer sur les engagements gouvernementaux et électoraux?	9
9. Comment trouver l'argent ?	10

Les organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) ont besoin rapidement d'un plan national visant à rehausser leur financement à la mission pour combler leur manque à gagner, estimé à 225 millions \$ par année actuellement, et d'un véritable programme gouvernemental qui soutiendra financièrement la pleine réalisation de leur mission.

Il en va de la capacité des Québécoises et des Québécois, partout au Québec et dans tous les secteurs d'interventions des OCASSS, à renforcer leurs communautés, à agir aujourd'hui pour leur avenir individuel et collectif ainsi qu'à participer à l'exercice de la citoyenneté et de la solidarité par l'action communautaire autonome.

À qui s'adresse ce document ?

Ce document est un outil à l'intention des organismes communautaires qui désirent en savoir plus sur la campagne *Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire*.

Il vise à fournir des informations pouvant être utiles pour présenter la campagne à la population, aux membres d'un organisme, aux journalistes, aux députées et députés, etc. Vous pouvez y extraire des éléments, pour les insérer dans un bulletin par exemple, ou vous inspirer de son contenu pour l'adapter aux types de présentation et aux personnes avec qui vous discuterez de la campagne. Pour distribuer largement des informations auprès du grand public, nous vous rappelons que le dépliant est plus adapté, puisqu'il fournit des informations générales.

Guide des abréviations utilisées dans ce document

ACA : Action communautaire autonome

CTROC : Coalition des tables régionales d'organismes communautaires

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

OCASSS : Organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux

PRAC : Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec

PSOC : Programme de soutien aux organismes communautaires

Table : Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

1. Qui sont la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires

La Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) regroupe 15 Tables régionales d'organismes communautaires et la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est formée de 39 regroupements nationaux.

Lieux d'action sociale et politique, de mobilisation, de réflexion et d'analyse, à travers leurs membres, la Table et la CTROC représentent plus de 3 000 groupes communautaires de base, qui agissent dans toutes les régions du Québec.

Les membres de ces deux organisations nationales¹ travaillent dans le domaine de la santé et des services sociaux de multiples façons. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc. Par, pour et avec les communautés

¹ Pour plus de détails sur la Table et la CTROC, consulter respectivement www.trpocb.org et www.ctroc.org

dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale.

Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés, dans toutes les régions du Québec.

La CTROC et la Table assurent également les représentations politiques auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), notamment, en défendant les intérêts des organismes dans les travaux d'harmonisation du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du MSSS avec la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire (PRAC).

Les deux organisations sont membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, de la Coalition Solidarité Santé et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

2. Ils sont 3000... mais qui sont-ils?

- Des 4 000 organismes communautaires autonomes que compte le Québec, quelques 3 000 travaillent dans le domaine de la santé et des services sociaux.
- Les OCASSS :
 - rassemblent plus de 2 millions de Québécoises et de Québécois;
 - emploient plus de 20 000 travailleuses et travailleurs;
 - impliquent des milliers de bénévoles.

Les OCASSS se distinguent du réseau public et privé, parce qu'ils :

- Se développent PAR, POUR et AVEC les personnes directement concernées.
 - Font partie d'un mouvement social qui vise globalement à améliorer la société, notamment en travaillant à réduire les inégalités individuelles et collectives.
 - Sont enracinés dans les communautés qui les ont créés pour répondre à un besoin, résoudre un problème, etc.
 - Ont une vision globale de la santé et du bien-être des personnes et de la société, par exemple en tenant compte des conditions socio-économiques individuelles et collectives pour identifier les problèmes et les solutions. Ainsi, pour lutter contre la pauvreté, les groupes ne font pas que réclamer de meilleurs revenus pour les personnes, ils considèrent qu'il faut aussi augmenter leur estime d'elles-mêmes, leur implication sociale, leurs réseaux...
 - Visent à ce que chaque personne ait du pouvoir sur sa propre vie et qu'elle s'implique pour le mieux-être de la collectivité.
- Organisent des activités et rendent des services s'adressant aux personnes, aux collectivités et à la société en général, avec l'objectif de développer l'autonomie, la participation à la société avec un regard critique, une vision égalitaire des rapports entre les personnes intervenantes et participantes, etc.
 - Travaillent en vue d'améliorer la qualité de vie des personnes et des communautés.
 - Agissent en prévention, et donc sur les causes de la violence, de la maladie, etc.
 - Contribuent à la démocratie en étant dirigés par leurs membres, en agissant en concertation avec d'autres organismes et mouvements sociaux, en intervenant sur des enjeux de société et en invitant la population à faire de même.
 - Constituent une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.
 - Sont engagés :
 - dans le travail quotidien contre la pauvreté, la discrimination en vue de l'amélioration de la qualité du tissu social, par la création de groupes d'entraide, de défense de droits et la mise en place de services adaptés aux besoins des personnes en cause, etc.;
 - dans l'action sociale et politique visant une profonde transformation des lois, des institutions, du marché, des mentalités, pour contrer l'exclusion et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes;
 - dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation des lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et dans la revitalisation constante de la société civile.

3. Pourquoi le financement des OCASSS est-il inadéquat?

a. Le PSOC... un « programme » qui n'en est pas un

Le PSOC du MSSS est responsable de financer la mission des OCASSS. Le PSOC existe depuis 1973. Depuis sa création, il n'a jamais été actualisé ni fait l'objet d'une réforme majeure.

Le PSOC ne constitue d'ailleurs pas un véritable programme gouvernemental jouissant d'un financement spécifique prévu au budget annuel du gouvernement du Québec. Il est un fonds dédié, alimenté par les budgets attribués à chacun des différents programmes-services². Dans ce contexte, les montants accordés aux OCASSS sont tributaires des priorités du MSSS et de la gestion de ces programmes par les Agences régionales. Ce n'est qu'une fois les sommes réparties, que l'on peut véritablement connaître la contribution du MSSS au financement des organismes communautaires.

b. Quelques chiffres pour débiter

En 2010-2011, le MSSS et les agences ont accordé à 2885³ organismes, des subventions à la mission globale par le PSOC :

- La subvention médiane accordée à un organisme local, régional ou national était de **84,660\$**.

² Le MSSS utilise la structure des programmes-services (9) pour transférer des sommes aux agences afin qu'elles s'assurent que des soins sont dispensés, soit : santé publique, services généraux - activités cliniques, perte d'autonomie liée au vieillissement, déficience physique, déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement, jeunes en difficulté, dépendances, santé mentale et santé physique.

³ Réseau québécois de l'action communautaire autonome, Évolution des modes de soutien financier du gouvernement québécois à l'égard de l'action communautaire, 2001-2002 à 2010-2011, septembre 2012, p. 12. Document réunissant des données issues de l'*État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire* produit annuellement par le SACAIS.

Ce chiffre traduit difficilement la réalité des organismes communautaires étant donné qu'ils intègrent des organisations ayant des infrastructures et des réalités très différentes. S'y retrouvent des groupes de soutien ayant recours uniquement ou presque à des ressources bénévoles, par choix ou par nécessité, ainsi que des ressources d'hébergement ouvertes 24 heures par jour, 365 jours par année et dont les activités requièrent des installations et des équipes imposantes. Cette variété de conditions doit être prise en compte dans toute analyse.

Une vaste enquête basée sur les données des Agences, pour ce qui est du financement des organismes locaux et régionaux, ainsi que sur les données du MSSS, pour celui des organismes nationaux, a démontré l'ampleur de l'écart à combler, ainsi que l'illustre le tableau qui suit.

Financement (PSOC à la mission globale) des organismes communautaires locaux, régionaux et nationaux	
Besoins financiers	609 303 096 \$
Sommes reçues en 2010-2011	384 303 096\$ ⁴
Manque à gagner annuellement	225 000 000 \$

c. Un financement qui stagne

Malgré l'augmentation globale de l'enveloppe budgétaire attribuée aux organismes communautaires, la majorité des organismes n'ont pas vu leur financement en appui à la mission augmenter depuis plusieurs années. Lorsqu'il y a des augmentations, elles se font en fonction de priorités gouvernementales ou selon les orientations décidées régionalement. Il n'y a pas de vision globale, ni de plan pour rehausser tous les organismes.

Des centaines d'organisations sont aussi en attente d'un premier financement PSOC pour leur mission, et ils ne peuvent savoir si leur tour viendra, ni quand.

⁴ Gouvernement du Québec, *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire*, produit annuellement par le SACAIS, p. 28.

d. Pas d'indexation pour tous

L'indexation annuelle n'est pas versée de manière uniforme, et elle n'est pas systématiquement accordée à tous les organismes de toutes les régions. Elle n'est jamais assurée. Pourtant, tous les groupes doivent assumer la même hausse des coûts, pour le matériel, le loyer, les engagements comme employeurs, etc. Cela place les organismes communautaires dans une situation précaire et les empêche de planifier le budget de l'année suivante. Qui plus est, rappelons que l'indexation ne représente pas une augmentation puisqu'elle ne permet que de s'adapter à la hausse du coût de la vie. Le 12 février 2013, le MSSS a annoncé que l'indexation serait de 1.6%.

Pour déterminer le taux d'indexation à verser aux organismes communautaires, le MSSS utilise l'indice des prix à la consommation (IPC), alors qu'il verse un calcul différent pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ces derniers reçoivent une indexation basée sur les « coûts de système », ce qui signifie la prise en compte de plusieurs variables comme la hausse du coût de la vie, le respect des engagements contractuels, l'entretien du matériel, etc. Ces variables étant tout autant applicables aux organismes communautaires, un réajustement est nécessaire.

e. Des iniquités entre les organismes locaux, régionaux et nationaux de partout au Québec

Selon l'endroit où il est situé et selon les personnes qu'ils rejoignent, des OCASSS ayant des besoins financiers similaires n'obtiennent pas des subventions similaires. Que l'on compare la subvention moyenne d'une région à l'autre ou à partir d'organismes ayant le même type d'activités, les iniquités entre le financement accordé par le MSSS et les agences sont flagrantes. Les iniquités ont plusieurs causes, mais elles sont toutes liées à la structure du financement du PSOC (voir aussi la section précédente pour les détails).

Si des OCASSS de certains domaines ou de certaines régions ont bénéficié de rattrapage ou d'investissements liés à des plans d'action ou à des

priorités ministérielles, ou encore à des orientations régionales, c'est loin d'être le cas pour tous les OCASSS de tous les domaines d'intervention et de toutes les régions. Le gouvernement n'a pas la même sensibilité envers toutes les problématiques sociales, et le pouvoir d'influence est variable, d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre.

f. Des iniquités entre les secteurs d'intervention et entre les organismes d'un même secteur

Entre 2005 et 2012, les organismes de plusieurs secteurs ont été systématiquement négligés, n'obtenant pratiquement que l'indexation annuelle⁵. Les exemples les plus criants s'observent au niveau des ressources s'adressant aux jeunes, aux mères et aux jeunes enfants (contraception, périnatalité, etc.), aux personnes souffrant de troubles de santé mentale, de dépendances ou vivant avec le VIH-Sida, en justice alternative, etc. Depuis 2005, les organismes d'une douzaine de catégories ont ainsi vu leur subvention moyenne croître annuellement de moins de 4%. Les secteurs touchés par cette situation réunissent 46% des OCASSS.

2008-2009 Écart entre la plus basse et la plus haute moyenne régionale - types d'organismes⁶	
Organisme d'aide et d'entraide	75 237 \$
Organisme de milieu de vie	147 056 \$
Organisme de sensibilisation, promotion et défense des droits	284 555 \$
Organisme d'hébergement communautaire	199 587 \$

La spécificité des organismes et les conditions socio-économiques des régions ou même des personnes concernées ne peuvent expliquer l'ampleur des écarts. Par exemple, des organismes d'aide et d'entraide ont des besoins financiers similaires, qu'ils accueillent des personnes souffrant d'un problème de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, etc. De même, des organismes qualifiés de « milieu de vie » font face à des réalités semblables, qu'ils s'adressent aux jeunes ou aux personnes âgées.

⁵ Voir plus haut pour une explication de la différence entre une indexation et une augmentation.

⁶ Données de la CTROC pour 2008-2009

g. Des iniquités entre les régions et entre les organismes d'une même région

Les organismes de régions entières ont aussi été laissés pour compte, puisque depuis 2005-2006 certaines enveloppes régionales ont moins progressé que d'autres. En effet, les organismes de cinq régions ont vu leur subvention moyenne croître annuellement de seulement 3% et 4%. Les régions touchées par cette situation réunissent près de la moitié OCASSS, soit Capitale-Nationale, Montréal, Outaouais, Montérégie et le Nunavik.

h. Des iniquités entre les regroupements de même ampleur

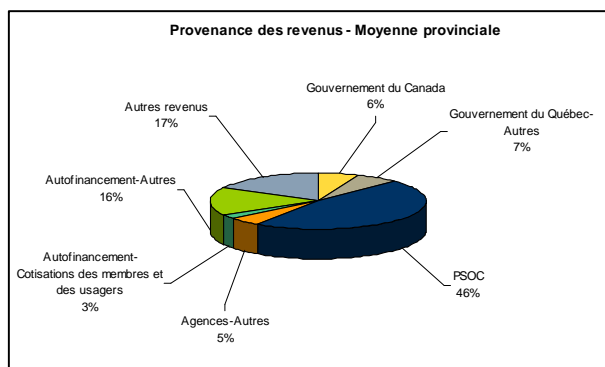
Le financement des regroupements régionaux varie tout autant que celui des organismes locaux (tous deux sont financés par l'agence desservant leur territoire). Il peut s'agir de tables régionales d'organismes communautaires, mais pas uniquement. Pour 2008-2009, l'écart entre la plus basse et la plus haute moyenne régionale est de 75 688 \$⁷, ce qui ne peut s'expliquer uniquement par le nombre de groupes qu'ils représentent.

Les organismes nationaux sont financés par la direction nationale du MSSS. Leur financement ne suit aucune règle précise. Pour 2011-2012 la subvention annuelle médiane était de 54 841 \$⁸. Il peut s'agir de membres de la Table, mais pas uniquement. Le financement octroyé ne tient pas compte du nombre de membres qu'ils réunissent, ni des frais que représente la concertation à travers le Québec. Les regroupements provinciaux ne reçoivent l'indexation que depuis quelques années, et rien n'assure le maintien de cette pratique d'une année à l'autre.

i. Des pirouettes pour boucler le budget

Le PSOC ne représente que 46% du financement total d'un organisme communautaire.

Une étude commandée par le MSSS illustre bien l'ampleur des démarches et les efforts qui doivent être faits pour obtenir du financement pour combler les besoins globaux des organismes communautaires.⁹



Cela demande aux organismes communautaires d'effectuer de multiples tâches de sollicitation et de gestion et d'effectuer, pour chaque bailleur de fonds, des redditions de comptes distinctes. Il est d'ailleurs estimé qu'un organisme doit accorder 20% de son temps aux tâches liées à la recherche de financement.

Le financement actuel à la mission des OCASSS ne permet pas d'assurer la consolidation ainsi que le développement des OCASSS. L'insuffisance du soutien financier actuel de la part du MSSS nuit actuellement à la réalisation de leur mission. Ce faisant, le financement actuel ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés en 2001 par la PRAC.

⁷ Données de la CTROC pour 2008-2009

⁸ Données fournies par la direction du MSSS.

⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Portrait du financement des organismes communautaires en santé et services sociaux, Année de référence 2006-2007, Réalisé par la Firme Mallette, juillet 2009, p. 24.

4. Des conséquences sur les OCASSS et sur la population

Le financement accordé actuellement ne permet pas à tous les groupes de réaliser pleinement leur mission. De plus en plus de ceux-ci sont forcés de faire des choix difficiles, pouvant aller jusqu'à la fermeture de leurs portes.

Pour ne citer en exemple que des cas récents, en 2012, des groupes dans le Bas-St-Laurent (des cuisines collectives et des groupes d'intervention en toxicomanie) et en Gaspésie (des centres d'hébergement en santé mentale), ont annoncé qu'ils devaient interrompre ou réduire leurs activités faute de financement ou dû à des coupures. Ces exemples permettent d'illustrer que ce sont des centaines, voire des milliers de citoyennes et de citoyens qui se voient privés de ressources.

Pourtant, les organismes communautaires représentent une force économique importante pour le développement de toutes les communautés. Le modèle québécois, ce n'est pas seulement la Caisse de dépôt ou l'Hydro-Québec : notre originalité vient aussi de nos réseaux de solidarité.

Ajoutons aussi que la pression se fait de plus en plus grande sur les OCASSS à qui on demande de pallier aux conséquences des politiques sociales du gouvernement. Ces politiques limitent l'accès des services sociaux publics, diminuent la qualité de ces mêmes services et appauvrissent la population. Le rôle des OCASSS n'est cependant pas de suppléer aux services sociaux publics; l'universalité, le caractère public, la gratuité, l'intégralité et l'accessibilité à ces mêmes services doivent être maintenus par un financement gouvernemental suffisant du réseau public de la santé et des services sociaux.

Comment un organisme peut-il pleinement remplir sa mission avec une subvention médiane de 84,660\$ par an?

Petit exercice budgétaire : subvention de 85 000\$

- 6 000\$ pour un local : Ne permet pas un loyer de plus de 500\$/mois.
- 72 000\$ en salaires : Ne permet pas plus de deux personnes à un taux horaire de moins de 18\$¹⁰.
- 4 000\$ pour les activités : Ne permet pas de réaliser des activités en lien avec la mission (salles, matériel, promotion, etc.), ni d'avoir de l'équipement de base (téléphone, internet, ordinateur, etc.).
- 3 000\$ pour la vie associative : Ne permet pas de faciliter la participation des membres aux assemblées et réunions (déplacements, repas, documents, etc.).

= MISSION IMPOSSIBLE

5. Qu'est-ce que la campagne *Je tiens à ma communauté* > *Je soutiens le communautaire*?

Depuis le 11 octobre 2012, les OCASSS mènent la campagne *Je tiens à ma communauté* > *Je soutiens le communautaire*. Orchestrée par la CTROC et la Table, l'objectif central de la campagne de mobilisation est d'obtenir un meilleur financement en appui à la mission des OCASSS.

6. Il y a deux revendications liées l'une à l'autre?

- 1) Qu'un plan national de rehaussement du soutien gouvernemental à la mission des OCASSS soit établi afin de combler leur manque à gagner, soit 225 millions \$ annuellement.
- 2) Que des discussions soient entamées entre le MSSS, la Table et la CTROC en vue d'élaborer, au cours de la prochaine année, un véritable programme national dédié au financement à la mission des OCASSS pour leur mission globale à la hauteur des besoins qu'ils expriment lors de leur demande de financement au PSOC.

¹⁰ Les salaires constituent en général 85% des frais d'un OCASSS.

a. Pourquoi revendiquer 225 millions \$ par année?

Le montant de 225 millions \$ par année est le manque à gagner pour combler la différence actuelle entre les subventions reçues et les demandes de subventions des groupes au PSOC. Ce montant ne représente qu'une augmentation de 0,75% du budget total du MSSS.

Ce montant devra être indexé et tenir compte de l'augmentation des besoins au fur et à mesure que se déploiera la campagne. D'ailleurs, le manque à gagner annuel ne cesse de croître. De 200 millions en 2009, il est passé à 219 millions en 2011, et atteint maintenant 225 millions de dollars annuellement...

b. Qu'est-ce qu'un programme national dédié?

Le PSOC n'est pas un véritable programme gouvernemental.

Un programme national dédié permet de :

- reconnaître la contribution des OCASSS au développement social et économique du Québec et l'action communautaire autonome (ACA) comme l'une des expressions privilégiées de la capacité des communautés à se mobiliser pour apporter des réponses à leurs besoins;
- garantir le développement et la consolidation des OCASSS sur l'ensemble du territoire québécois, en intégrant les sommes prévues au plan national de rehaussement ainsi que les mécanismes d'allocation de celles-ci.

Un tel programme permet au MSSS de s'assurer que le financement à la mission demeure prépondérant face aux autres modes de financement. Il assure que les organismes communautaires soient traités avec équité partout au Québec, notamment en ayant recours aux mêmes typologies et à des seuils planchers. Un programme national est une structure permettant de distribuer les sommes dédiées spécifiquement au soutien à la mission des OCASSS (autant les montants actuels que ceux à venir).

Le financement d'un programme national dédié est déterminé par le Ministère des Finances dans le cadre de l'élaboration du budget annuel du gouvernement québécois. Comme toutes les autres grandes dépenses, il est sujet aux débats entourant l'adoption de ce budget. Ainsi, les sommes sont annoncées plutôt que cachées dans les méandres des budgets du MSSS et des Agences régionales.

c. Pourquoi la revendication spécifique que les nouvelles sommes doivent être allouées à la mission globale ?

Financer la mission globale, par l'entremise d'un véritable programme national dédié à la mission, respecte l'autonomie des organismes communautaires. Les subventions à la mission servent à financer le fonctionnement global des organismes communautaires, soit l'ensemble de leurs activités, et peuvent garantir l'équité entre les groupes.

Le financement à la mission globale doit de plus être prépondérant par rapport aux autres modes de financement (entente de services, projet ponctuel, entente spécifique).

Notre revendication s'appuie sur la PRAC (voir la section 7 pour plus de détails) Cette Politique précise, dès 2001, que « le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes [...] constituera une portion prépondérante du financement global accordé par le gouvernement au milieu communautaire »¹¹. Par cette Politique, le gouvernement s'engage à « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes d'action communautaire autonome »¹².

¹¹ Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, septembre 2001, p. 25.

¹² Politique gouvernementale, p. 45.

d. Qu'est-ce qu'un plan national de rehaussement ?

Un plan national de rehaussement :

- inclut les sommes à être versées annuellement aux OCASSS afin de combler leur manque à gagner, soit le 225 millions \$ annuellement;
- garantit l'équité entre les groupes et tient compte des réalités diverses;
- assure la prépondérance du financement à la mission par rapport aux autres modes de financement utilisés au sein du MSSS;
- fixe les mécanismes d'attribution des sommes à être versées aux OCASSS et fournit aux Agences régionales de santé et de services sociaux et au MSSS des orientations.

7. La campagne peut-elle s'appuyer sur la PRAC de 2001 ?

La campagne s'appuie sur les grandes orientations et les engagements gouvernementaux inscrits dans la PRAC. Cette Politique a été adoptée par le gouvernement péquiste en juillet 2001. L'un de ces objectifs est de « renforcer et accroître l'action des organismes d'action communautaire autonome ». Pour cela, la Politique propose de « favoriser leur stabilité et la continuité de leur intervention en assurant un mode de soutien financier qui correspond à leurs caractéristiques et à leur approche globale ». ¹³ Elle reconnaît notamment :

- la contribution essentielle des organismes communautaires au développement du Québec et à l'exercice de la citoyenneté.
- l'importance et la nécessité d'assurer aux organismes communautaires un soutien financier récurrent et évolutif permettant de réaliser leur mission.

La Politique de 2001 fait expressément référence au terme « seuil plancher » lorsqu'il est question des coûts admissibles au financement de la mission globale des organismes d'ACA : « Les montants forfaitaires accordés en vertu du soutien financier à l'action communautaire autonome contribuent ainsi à couvrir un seuil plancher constituant une

¹³Politique gouvernementale, p. 16.

participation significative aux coûts admissibles relativement aux frais généraux et aux frais liés à l'accomplissement de la mission sociale »¹⁴.

Le *Cadre de référence en matière d'action communautaire* qui complète la Politique, précise quant à lui que la notion de seuil plancher est : « indissociable de la participation significative à laquelle la Politique engage le gouvernement. Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire, incluant les activités reliées à sa vie associative et à la vie démocratique »¹⁵.

Le seuil plancher correspond donc à un montant minimum de soutien gouvernemental, déterminé selon les besoins exprimés par les groupes et pouvant être rehaussé en fonction des différentes variables, lesquelles sont d'ailleurs exposées dans le Cadre de référence.

8. La campagne peut-elle s'appuyer sur les engagements gouvernementaux et électoraux ?

Durant la campagne électorale de l'été 2012, le Parti québécois a répondu ceci à une lettre envoyée par la Table et la CTROC : « Les organismes sont en droit de s'attendre à un financement stable et récurrent. C'est pourquoi notre programme prévoit qu'un gouvernement du Parti Québécois financera les organismes communautaires sur un mode pluriannuel, plus stable et récurrent, de façon à réduire le fardeau bureaucratique des organismes comme de l'État. Cela libérera des moyens et du temps qui pourront être consacrés à assumer la mission de ces organismes »¹⁶ (nous soulignons).

Par la campagne, les organismes communautaires demandent au gouvernement de préciser ce qu'il mettra en place pour concrétiser son engagement électoral. La stabilité et la récurrence du financement pourraient être atteintes si le gouvernement répondait aux deux revendications.

¹⁴ Politique gouvernementale, page 28

¹⁵ Gouvernement du Québec. *Cadre de référence en matière d'action communautaire*, juillet 2004, partie 2, p. 25

¹⁶ *Parti québécois*. Lettre du 31 août 2012, signée par Martin Caillé, directeur du contenu campagne électorale 2012

9. Comment trouver l'argent ?

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, Coalition à laquelle la Table et la CTROC adhèrent, a travaillé sur un ensemble de solutions fiscales. Ces moyens de renflouer les coffres de l'État permettraient au gouvernement de répondre aux besoins de la population et aux revendications du mouvement communautaire. Vous trouverez ci-bas le tableau des solutions fiscales présenté par la Coalition. Sans être exhaustive, cette liste démontre clairement qu'il existe des alternatives. *NOTE : une mise à jour du tableau est présentement effectuée par la Coalition; cette nouvelle version sera disponible au printemps 2013 et sera intégrée au document à ce moment. Pour plus de détails, consulter : www.nonauxhausses.org*

Solutions fiscales et économies potentielles proposées par la coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics*

Alternatives fiscales et mesures proposées		Argent récupéré (par an)
A- RÉINSTITUER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS		
1	Ajouter un palier d'imposition**	950 millions \$
2	Établir 10 paliers d'impositions différents	1,3 milliard \$
3	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers	567 millions \$
4	Diminuer le plafond des REER	300 millions \$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés	745 millions \$
B- RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET LES IMPÔTS DES ENTREPRISES		
6	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises	1,4 milliard \$
7	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles exemple de l'industrie minière	300 millions \$
8	Rétablir la taxe sur le capital pour les entreprises financières	800 millions \$
9	Modifier les contrats secrets d'Hydro-Québec	467 millions \$
C- LUTTER CONTRE LA FRAUDE		
10	Lutter contre l'évitement fiscal	500 millions \$
11	Lutter contre l'évasion fiscale	300 millions \$
12	Lutter contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux	600 millions
D- CESSER D'EMBAUCHER DES COMPAGNIES PRIVÉES DANS CERTAINS SERVICES PUBLICS		
13	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques	---
14	Cesser de recourir aux agences de placement dans les institutions publiques de santé	56 millions \$
15	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées	15 % à 30 % d'économie
E- RÉFORMER LA POLITIQUE DU MÉDICAMENT		
16	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments	1 milliard \$
17	Abolir la règle de protection des brevets (règle de 15 ans)	300 millions \$
	TOTAL PROJETÉ	Environ 9 milliards \$ par année

* : Les montants présentés dans ce tableau ont tous été estimés de façon conservatrice.

** : Puisque la deuxième proposition inclut la première, le montant de 950 millions \$ n'a pas été considéré dans le total.